



Confédération paysanne

Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur-euses



Cofinancé par
l'Union européenne

Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables.

UN AVENIR POUR LES ÉLEVEUSES ET ÉLEVEURS LAITIERS



Crédits photo : Jérémie Lusseau

La fin des outils de gestion des marchés a plongé le secteur laitier dans une grave crise en 2015 et 2016. Le nombre d'éleveur-euses est en chute libre, avec une perte entre 2000 et 2022 de 62 % des exploitations laitières en France, encouragée par l'agrandissement des fermes et l'abandon des outils de régulation. Les prix du lait bio et conventionnel sont toujours en deçà du prix de revient, et la forte baisse du prix du lait bio pour les éleveur-euses engagées dans ces pratiques est critique. La Confédération paysanne défend une revalorisation du prix du lait, pour intégrer la rémunération paysanne, les coûts de production et la protection sociale.

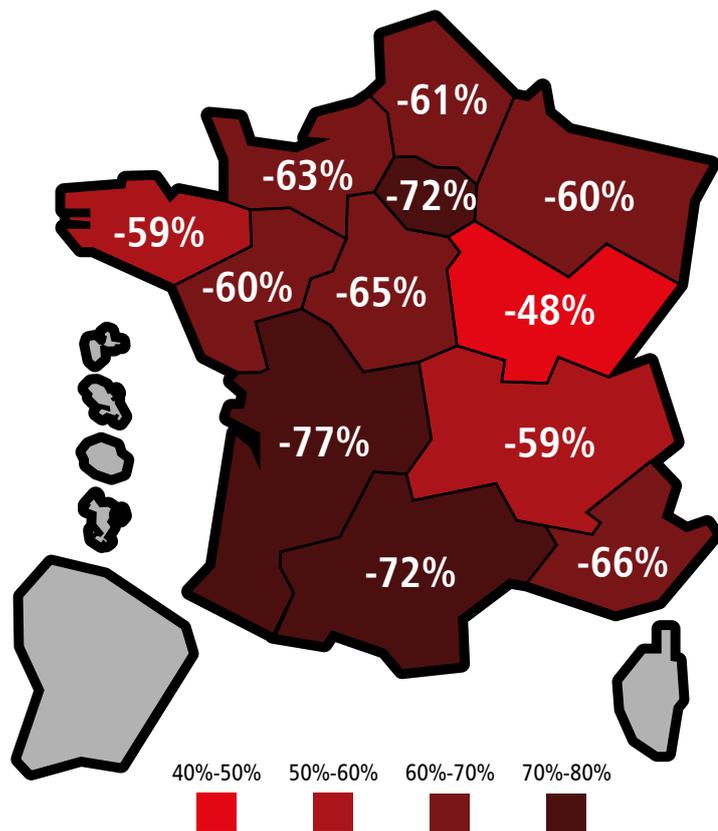
L'engagement des pouvoirs publics est indispensable pour assurer la continuité de la filière, en régulant les volumes de la production laitière, levier indispensable pour obtenir des prix rémunérateurs. Ces mesures encourageraient les éleveur-euses à mettre en place des pratiques adaptées à leurs territoires et aux conditions climatiques. Seuls la répartition équitable des volumes, et un arbitrage des pouvoirs publics permettront d'assurer l'ensemble des objectifs : des éleveurs laitiers plus nombreux, des prix rémunérateurs et stables, et des productions adaptées aux aléas climatiques. La Confédération paysanne souhaite proposer des mesures en faveur des éleveur-euses grâce à une politique européenne juste et efficiente.

Les situations des éleveur-euses diffèrent selon les territoires et les modes de valorisation du lait. Dans les zones de montagne, les systèmes de valorisation du lait en fromages issus d'appellations d'origine contrôlée (AOC)

permettent de conserver des fermes à taille humaine, qui privilégient le pâturage et la qualité du fromage. Ces résultats sont obtenus par la mise en place d'outils de gestion des volumes de la production laitière, et d'un prix pour un volume de lait produit. Cependant, la production laitière en filière longue a fortement été concentrée dans certains terri-

toires plutôt que d'autres, cette spécialisation va à l'encontre du modèle de polyculture-élevage. De plus, dans ces filières longues, les éleveur-euses contractualisent individuellement avec leur laiterie. Cette organisation favorise des asymétries dans les négociations du prix du lait, souvent en défaveur du producteur-rices face aux puissants industriels.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES LIVRANT DU LAIT DE VACHE PAR RÉGION ENTRE 2000 ET 2022.



Source : CNIEL

UNE MAITRISE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE POUR UN PRIX DU LAIT **RÉMUNÉRATEUR ET STABLE**

UNE PLUS JUSTE RÉPARTITION DE LA VALEUR DANS LA FILIÈRE

Entre 2001 et 2022, la FNH et BASIC annoncent que les éleveur-euses ont perdu 4 % de marge brute sur la vente d'un litre de lait demi-écrémé, lorsque les profits de la grande distribution ont augmenté de 188 % et de l'industrie agro-alimentaire de 64 %. L'absence de partage de la valeur ajoutée entre le maillon production et le maillon distribution est une inégalité insoutenable pour les éleveur-euses. Un arbitrage public doit garantir une juste répartition de la valeur créée entre les maillons de la filière laitière. Les industriels et les grandes surfaces ne peuvent plus faire leur beurre sur le dos des éleveur-euses ! De plus, la Confédération paysanne milite pour une obligation de transparence et un encadrement des marges nettes des acteurs de la transformation et de la distribution.

UNE RÉGULATION ET UNE RÉPARTITION DES VOLUMES COMME GARANTIE DE PRIX

La libéralisation du marché du lait, sans aucun outil de régulation, est à l'origine des grandes crises structurelles de la filière : les prix du lait bio et conventionnel sont instables, la baisse du nombre d'éleveur-euses est constante, etc. Il est urgent de maîtriser la production laitière, levier indispensable pour rémunérer les éleveur-euses et prévenir les crises. **Nous revendiquons ainsi une régulation européenne de la production à travers des modalités de répartition équitable des volumes.** Cette régulation est basée sur un équilibre entre l'offre et la demande grâce à l'application d'un tunnel de prix. **Ce tunnel impose une garantie de prix minimum payé au producteur et au-dessus du prix de revient, pour un volume déterminé par actif.** De plus, un prix maximum est défini, et lorsque les prix payés s'en rapprochent : celles et ceux qui le souhaitent peuvent augmenter leur production pour répondre à la demande. **Ces dispositifs permettront de maintenir du lait sur tout le territoire, et d'encourager la multiplication des petites et moyennes fermes laitières en France.**

SOUTENIR LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEUR-RICES TRANSVERSALES !

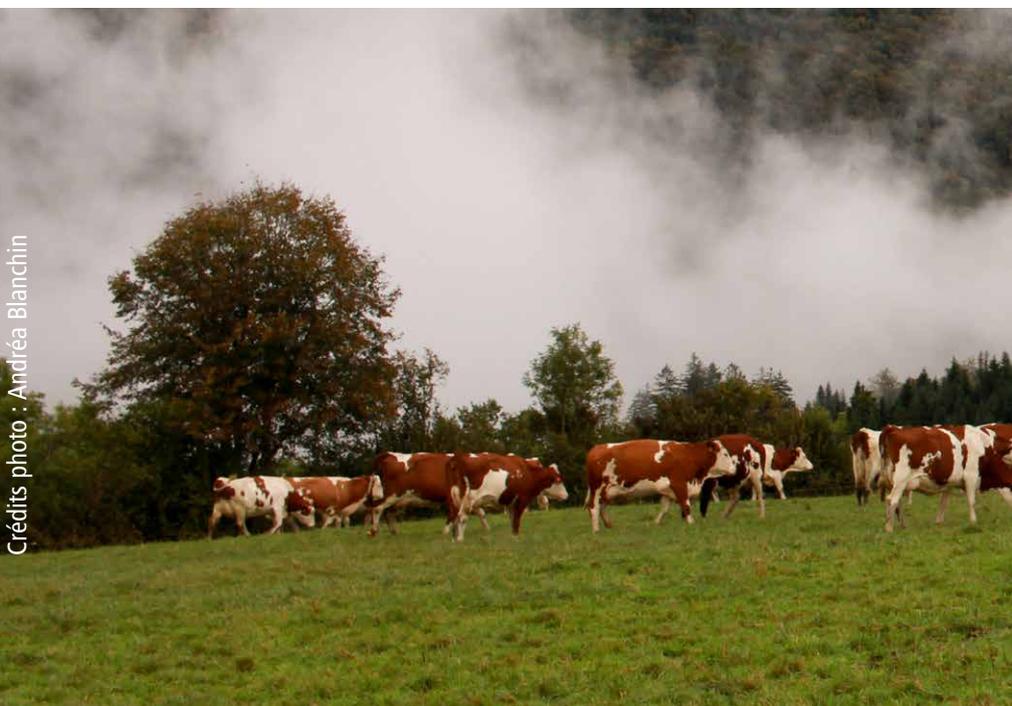
Le système de contrat individuel ou par coopératives de collecte, qui ne travaillent que pour un seul acheteur rend dépendant les éleveur-euses aux laiteries. Un système dérégulé favorise d'autant plus l'asymétrie des négociations entre un-e producteur-riche et sa laiterie, puisque les prix sont fixés au bon vouloir de ces entreprises toujours plus grandes (3 % des entreprises de la transformation réalisent 97 % des bénéfices du secteur selon la Fondation pour la Nature et l'Homme), et empêchent les revendications légitimes des éleveur-euses laitières. L'exemple qui met en lumière cet abus de position dominante est la décision de Lactalis de rompre ses contrats de collecte en septembre 2024, menaçant directement les éleveur-euses de ne plus pouvoir vendre leur lait. Des producteur-rices organisées en OP transversales par bassin de production, qui travaillent avec plusieurs laiteries, dont les contrats sont collectifs entre l'OP et la laiterie, peuvent se défendre face aux stratégies commerciales des industriels. De plus, des OP transversales facilitent la transparence sur les négociations, les prix, ce qui permet de mutualiser les coûts de collectes, enjeux considérables pour les éleveur-euses isolés.

LE COMTÉ AOP, UN EXEMPLE DE FILIÈRE QUI FONCTIONNE GRÂCE À LA RÉGULATION !

Le cahier des charges du Comté AOP est centré sur le respect des pratiques traditionnelles et la valorisation du terroir assurant une qualité du fromage produit selon des normes. Pour répondre à ces conditions, l'éleveur-euse bénéficie d'un prix rémunérateur en grande partie grâce à la gestion des volumes de lait produits. Le CIGC (Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté) définit, à l'aide des ventes et de la production de l'année passée les volumes de lait à produire. Cette stratégie permet d'éviter la surproduction, et donc la juste rémunération des acteur-rices de la filière.

POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DU MÉTIER

Maintenir l'élevage, c'est soutenir l'installation, et les conditions de vie des éleveur-euses. L'attractivité du métier passera par l'allègement des astreintes de travail et pour cela, la mise en place d'un repos hebdomadaire est une revendication de la Confédération paysanne. Le financement de ce repos est un acquis social à obtenir pour les éleveur-euses laitières, autant que pour les droits à la retraite.



Crédits photo : Andréa Blanchin

UNE PAC AMBITIEUSE POUR LES ÉLEVEUR·EUSES LAITIERS, C'EST UNE PAC :

1. Qui assure un prix et un revenu.

Pour les éleveur·euses, grâce à la régulation des marchés et à la maîtrise des volumes de production. Un prix pour un volume !

2. Qui soutient les agriculteur·rices actif·ves plutôt que les surfaces.

Les petites et moyennes fermes en France représentent un grand nombre de paysan·nes, 30 % des petites fermes représentent 5 % de la SAU totale. Pourtant, elles reçoivent proportionnellement moins d'aides que les grandes exploitations puisque les aides PAC sont essentiellement surfaciques. La Confédération paysanne milite pour une redistribution des aides à « l'agriculteur actif » plutôt qu'à la surface. La mise en place d'un plafonnement et d'une dégressivité de l'ensemble des aides PAC, à « l'agriculteur actif », est une première mesure nécessaire pour assurer une répartition plus équitable des aides. Le paiement redistributif, favorisant les moyennes fermes, est un outil intéressant, mais sous-valorisé. Le budget doit être revalorisé avec une forte majoration sur les 3 niveaux (0-10 ha, 11-20 ha, 21-52 ha) pour encourager davantage les petites et moyennes fermes.

3. Qui encourage l'élevage herbager, garant du maintien des prairies et des haies.

Les systèmes herbagers favorisent l'autonomie des éleveur·euses, en diminuant leur dépendance aux intrants, et assurent la cohérence globale des systèmes agricoles, en étant plus résilients face aux maladies et aléas climatiques. Pour favoriser l'élevage herbager, la PAC doit renforcer le soutien aux prairies dans l'écorégime et ouvrir les MAEC systèmes herbagers sur tout le territoire.

4. Qui soutient l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique reçoit une part faible du budget de la PAC. À l'image de l'aide à la conversion bio, l'aide au maintien bio doit être ouverte sur tout le territoire. Aussi, la consommation de produits bio doit être encouragée, comme défendu dans la Loi Egalim qui a fixé l'objectif d'atteindre au moins 20 % de produits bio en valeur d'achat en restauration collective.

5. Qui permet aux éleveur·euses de montagnes et des zones difficiles d'être soutenu·es.

Les éleveur·euses de ces zones se trouvent dans une position difficile, face à des coûts de collecte élevés et une baisse de l'attractivité de leur métier. Un financement de la collecte en zone difficile garderait des fermes dispersées sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones avec une faible densité d'élevage laitier. L'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel) est une aide centrale pour le maintien de l'élevage sur des zones difficiles. Enfin, pour encourager le maintien de l'élevage laitier en montagne, l'aide spécifique au lait de montagne, éliminée par la mise en place de l'aide à l'UGB bovine, doit être réintroduite.

6. Qui soutient les races à petits effectifs.

Les races locales, souvent marginalisées par l'intensification de l'agriculture jouent un rôle clé dans la préservation de la biodiversité, la résilience face aux maladies, et aux aléas climatiques. Elles soutiennent un élevage diversifié, et, à l'avenir, une agriculture plus durable.

7. Qui s'engage avec les éleveur·euses face aux crises climatiques et sanitaires.

Le modèle de l'assurance privée subventionnée par la PAC est très injuste. La création d'un fonds mutuel et solidaire apporterait une couverture universelle de toutes les fermes et serait assuré par une solidarité entre les différentes productions et au sein des filières - interprofessions, fournisseurs d'agroéquipements et d'intrants, transformateurs et grande distribution. L'état générerait et cofinancerait ce fonds.





UNE POLITIQUE EUROPÉENNE ADAPTÉE AUX ENJEUX MONDIAUX

Crédits photo : Andréa Bianchin

La politique laitière européenne actuelle expose les éleveur-euses aux marchés mondiaux très volatils. De plus, cette politique favorise la surproduction et ne permet pas de couvrir les coûts de production de la majorité des producteur-rices laitiers. Ce manque de régulation déstructure les filières des pays du Sud, avec une poudre de lait beaucoup moins chère que le lait local. Cette poudre est surengraissée à l'huile de palme, cultivée sur des terres déforestées au détriment des écosystèmes locaux. La mondialisation de la production laitière, qui favorise la surproduction, ne respecte pas notre souveraineté alimentaire, droit de chaque pays de définir leur système agricole et alimentaire. L'Union européenne doit cesser de négocier des accords de libre-échange. De plus, une sortie de l'agriculture de l'OMC est primordiale afin de ne plus utiliser les productions agricoles comme simple monnaie d'échange, et protéger les producteur-rices laitiers du monde.

NOS REVENDICATIONS

Une régulation de la production des volumes de lait par une répartition équitable des volumes sur tout le territoire, un prix pour un volume !

Des prix minimums définis qui couvrent les coûts de production, la rémunération, la protection sociale y compris le droit au repos, et des prix minimums d'entrée afin que les éleveur-euses ne subissent pas de concurrence déloyale.

Des producteur-rices organisées en OP transversales par bassin de production, afin qu'ils et elles puissent se défendre face aux stratégies commerciales de leur collecteur

et acheteur. Le système actuel de contrat individuel ou par coopératives de collecte, qui ne travaillent que pour un seul acheteur, rend dépendant ces éleveur-euses aux laiteries.

Une juste répartition de la valeur : l'absence de partage de la valeur ajoutée du maillon distribution au maillon production est une inégalité insoutenable pour les éleveur-euses.

Un meilleur soutien de la PAC pour l'élevage herbager et les petites et moyennes fermes afin de garantir un soutien plus équitable. Des aides à l'actif, et non à l'hectare !



Cofinancé par



Confédération paysanne

Octobre 2024/Confédération paysanne - 104, rue Robespierre 93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 04 04 /contact@confederationpaysanne.fr
www.confederationpaysanne.fr